



Retenue sur salaire pour dépassement forfait repas

Par **patrice**, le **04/02/2010** à **16:04**

Bonjour,

Dans le cadre de mon activité de commercial j'utilise la carte bancaire de ma société pour payer les frais de repas quotidien.

Ma société a instauré un forfait a 19 euros el le dépassant et prend sur mon salaire la différence est ce légal ?

et si je perds une note de frais ou que je n'en produit aucune il prenne l'int"gralit" de la somme

merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **05/02/2010** à **17:10**

bonjour,

[citation]Ma société a instauré un forfait a 19 euros el le dépassant et prend sur mon salaire la différence est ce légal ? [/citation]

pourquoi dépassez vous le forfait ?

[citation]et si je perds une note de frais ou que je n'en produit aucune [/citation]
il faut impérativement un justificatif pour passer une dépense en comptabilité.